



URBANISME

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Enquête publique en mairie du 20 mars au 24 avril 2023.

Publié le 20 mars 2023

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 février 2013 engage sa troisième modification. Celle-ci a principalement pour objets :

- › La mise en compatibilité avec le SCOT de Cap Atlantique ;
- › La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur Ménigot ;
- › La création d'un cimetière animalier ;
- › L'évolution du zonage de la zone d'activité du secteur de Beslon ;
- › La création de deux nouvelles OAP, l'une située à Beslon pour permettre l'accueil d'activités artisanales, la seconde, une opération de renouvellement urbain, localisée en cœur de ville, place Leclerc ;
- › La mise à jour des emplacements réservés ;
- › La correction et le réajustement de plusieurs dispositions réglementaires.

Conformément à la procédure, ce dossier a été soumis à enquête publique **du 20 mars 9H00 au 24 avril 2023 17H00**.

Le commissaire-enquêteur a remis un rapport motivé à la ville de La Baule-Escoublac.

Ce rapport est mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville ainsi que sur le site internet de la Ville de La Baule www.labaule.fr (<http://www.labaule.fr>), via le lien URL suivant : **bit.ly/enquete-publique-PLU-modification3** pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de la procédure d'enquête publique.

[Lire le rapport](#)



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

